

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 397 ouvrant sur la tranche 1967 les crédits de paiement du Plan d'équipement de développement économique et social, prévus à la tranche 1966 au titre de l'exercice 1967

n° 397

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 mars 1967

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro
1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont ouverts sur la tranche 1967 du Plan d'Equipement et de Développement Economique et Social les crédits de paiements prévus à la tranche 1966 au titre de l'exercice 1967 et s'analysant comme suit :

Chapitre 5002. Production agricole : Art. 1, \$ 2. — Phoéniculture

Art. 5

-_ Périmètre maraîcher à Grand Doua

Art. 6

nn Forêt du Day 1,5

Chapitre 5003. — Hydraulique pastorale :

Art. 4

Travaux plus forage de Dorra 20,2

Chapitre 5005. — Elevare : AN 11 2 Equipes mobiles et protection sanitaire 0,6

Chapitre 5006. — Pêches : Art. 2; \$ 5. — Personnel 1 Art. 5 Han — Commercialisation poisson 1,4

Chapitre 59019. — Santé :

Art. 1

Dispensaires 1 Chapitre :5020..— Enseignement : Art. 4, \$ 5. — Ecoles primaires Djibouti 3,5 Art. 5, — Ecoles primaires intérieur 1,5 Art. RÉ Centre de formation préprofessionnelle 4

Chapitre 5021. — Urbanisme et habitat : Art. 3, \$ 3. — Lotissement du Stade 2 Art. 3, \$ 4 —_ Lotissement des Salines, Centre culturel 1.27

Chapitre 5022. —_ Travaux urbains et TUrAaUX : Art. 1, § 1. — Djibouti, extension captases Ambouli 5 Art. 1, § 2. — Djibouti, réseau distribution... 6 Art. 2, § 1. — Intérieur. Adduction d'eau 1.4

Chapitre 5023. — Action sociale : Art. de — Centre jeunesse abandonnée 1.5 TOTAL.....55,37